

Les colonnes enterrées : Rappel de Fonctionnement



Chaque point d'apport volontaire dispose des colonnes suivantes:

Colonne ordures ménagères : les ordures ménagères regroupent tous les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques qui ne sont ni recyclables ni valorisables. Attention les sacs poubelles ne doivent pas être supérieurs à 30 litres.

Colonne emballages ménagers recyclables : ce sont tous les déchets que vous mettiez jusqu'à présent dans les sacs jaunes : emballages métalliques (aérosols vides, boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium) ; briques alimentaires, bouteilles et flacon en plastique, emballages en carton et cartonnette. Nouveauté les **capsules de café en aluminium type Nespresso**, **des tubes de dentifrice en aluminium**, **des opercules de yaourts en aluminium** ou encore **des feuilles de papier d'aluminium froissés**. Tous ces emballages peuvent dès à présent être déposés dans la colonne.

Colonne verre : bouteilles, pots et flacons en verre

Colonne papiers : journaux, magazines, catalogues, annuaires, publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers.

Colonne bio-déchets : ensemble des déchets organiques issus des repas et leurs préparations



La colonne des ordures ménagères acceptent des sacs de 30 L maximum

Comment utiliser son badge ?



- Insérer votre badge
 - Ouvrir le couvercle
 - Déposez votre sac (30 litres maximum)
 - Refermer le couvercle
 - Retirer votre badge
- ⚠ Les sacs de plus de 30 litres obstruent l'accès à la colonne et bloquent l'ouverture pour les utilisateurs suivants